

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Covid-19 : évolution des mesures dans le département des Landes

Mont-de-Marsan, le 26 novembre 2021

À la suite du Conseil de défense sanitaire du mercredi 24 novembre et en complément des mesures annoncées au niveau national par le ministre des Solidarités et de la Santé visant à limiter la diffusion du virus Covid-19, la préfète des Landes, compte tenu de la situation sanitaire dans le département, a, par arrêté préfectoral de ce jour, réintroduit l'obligation du port du masque pour les personnes de 6 ans et plus dans les espaces ouverts des écoles élémentaires, collèges et lycées.

La préfète des Landes rappelle à tous les organisateurs de marchés de Noël que l'accès à ces derniers doit être soumis au contrôle du pass sanitaire et que le port du masque y est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus.

Le port du masque est également obligatoire depuis ce jour dans tous les établissements recevant du public y compris ceux soumis au pass sanitaire (mesure nationale).

Pour mémoire le port du masque est toujours obligatoire pour toute personne :

- dans les rassemblements, réunions, activités ou services organisés sur la voie publique ou dans les lieux ouverts au public ;
- dans les marchés, brocantes, vente au déballage ou activités assimilées ;
- dans un périmètre de 50 mètres autour des établissements scolaires (maternelle, élémentaire, collège, lycée et enseignement supérieur) ;
- dans les files d'attente qui se formeraient sur l'espace public qui se formeraient aux abords (des stades et établissements sportifs, arènes, cinémas, salles de spectacle et établissements culturels, musées, chapiteaux/tentes, salles polyvalentes, foyers ruraux, salles de jeux, gares, magasins, restaurants et bars, et fêtes foraines)

Au-delà de ces obligations, le port du masque est fortement conseillé lorsque la distanciation physique entre les personnes ne peut être respectée. Il s'agit d'une mesure de bon sens : lorsque la proximité avec les autres et la fréquentation d'un lieu sont importants, porter le masque permet de se protéger et de protéger les autres.

La préfète rappelle enfin que le respect des autres gestes barrières est plus que jamais nécessaire pour éviter les contaminations : se laver très régulièrement les mains, aérer régulièrement les locaux, utiliser des mouchoirs à usage unique.

La préfète en appelle à la responsabilité de tous, la vaccination aussi doit se poursuivre : primo-vaccination pour les personnes qui ne seraient pas encore vaccinées, rappel de la 3^e dose 5 mois après la dernière injection pour toutes les personnes de plus de 18 ans. L'ARS et la préfecture renforcent le plan départemental de vaccination pour accroître l'offre de vaccination dans le département :

- Les 11 centres de vaccination sont maintenus avec des objectifs de vaccination quasi doublés avec 13 000 doses par semaine dès la semaine prochaine. Les centres de vaccination vont élargir dès ce week-end les plages de vaccination ;
- Les professionnels de santé libéraux sont mobilisés pour vacciner très largement, les MSP, les pharmacies, les cabinets des médecins généralistes, les infirmiers. L'objectif est de réaliser 5 000 vaccinations par semaine ;
- Renforcement des opérations-flash de vaccination dans certains territoires avec l'appui de la Mutualité française et des communautés de communes (prise de rendez-vous sur www.doctolib.fr) :

Du 29 novembre au 3 décembre à la salle des fêtes de Montfort-en-Chalosse

Du 7 au 10 décembre à la salle des associations de Saint-Lon-les-Mines

Du 13 au 17 décembre à la salle des fêtes de Villeneuve-de-Marsan

- Mobilisation du bus de vaccination pour des opérations d'aller vers avant les fêtes de Noël ;
- Facilitation de la vaccination pour les personnes les plus âgées ne pouvant pas se déplacer ;
- Vaccination directement dans les établissements de santé pour les patients et les professionnels de santé.

Le taux d'incidence est un des plus élevés de France, 291/100 000 habitants. La circulation du virus est particulièrement active chez les moins de 15 ans et les 15-44 ans. L'impact sur les hospitalisations reste faible : 13 personnes hospitalisées dont 3 en réanimation, majoritairement non vaccinées. Les personnes vaccinées sont toutes des personnes fragiles avec des facteurs de comorbidités associé à un âge de plus de 75 ans.